Béziers, le 24/04/2023

Direction générale
des services

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Biterrois
Zac de Mercorent
Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas
BP50
34501 Béziers
Téléphone. 04 67-67-40-10

Affaire suivie par C.Affre
Références 23/300

Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 14 – Cazouls les Béziers

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8ème partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Colas France en date du 21/04/2023, qui va effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte du Conseil Départemental ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:
La circulation de tous les véhicules sur la RD 14 du PR 57+200 au PR 58+571 sur la commune de Cazouls les Béziers, du 02/05/2023 au 12/05/2023 de 20h00 à 06h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Dans le sens Cessenon vers Béziers et Béziers vers Cessenon lorsque les travaux se situeront entre la rue Augustin Gibaudan et l'avenue de Murviel la circulation sera déviée par le chemin de la Combières et l'avenue de Béziers.

- Lorsque les travaux seront situés entre l'avenue de Murviel et la rue Condorcet , la traversée de Cazouls les Béziers sera interdite aux poids lourds :

  - ils seront déviés dans le sens Béziers vers Cessenon par la RD16 chemin de la Fialouze, le chemin de l'enclos, la RD612 jusqu'à Saint Chinian et la RD20 direction Cessenon.

  - Dans le sens Cessenon vers Béziers ils seront déviés par la RD20 direction Saint Chinian, et la RD612 direction Béziers.

  - Les véhicules légers dans Cazouls les béziers seront déviés par les voies communales.

Article 2:
La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).
Cette signalisation sera mise en place et entretenue 24/24, 7J/7J par l'agence technique Biterrois.

Article 3:
Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:
Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Biterrois

Paul-Claude Arnaud

Diffusion
Monsieur le Maire de Cazouls les Béziers
EDSR 34,
Hérault Transports,
SDIS